

Avis public



Invitation **SÉANCE DU CONSEIL**

Les membres de votre conseil d'arrondissement, **M. Russell Copeman**, maire d'arrondissement, **Mme Magda Popeanu**, conseillère du district de Côte-des-Neiges, **M. Peter McQueen**, conseiller du district de Notre-Dame-de-Grâce, **M. Jeremy Searle**, conseiller du district de Loyola, **M. Marvin Rotrand**, conseiller du district de Snowdon, et **M. Lionel Perez**, conseiller du district de Darlington vous invitent à participer à la prochaine séance du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce,

Le mardi 6 septembre 2016 à 19 heures
au Centre culturel de Notre-Dame-de-Grâce, 6400, avenue de Monkland

Au cours de cette assemblée, une période de 90 minutes sera consacrée aux questions et aux demandes des citoyens sur tous les sujets concernant l'arrondissement ou l'administration municipale. À cet égard, il y aura une période d'inscription de 18 h 15 à 18 h 45.

L'ordre du jour ainsi que les dossiers décisionnels sont généralement disponibles dans la section *Mairie d'arrondissement* du site Internet de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (ville.montreal.qc.ca/cdn-ndg) ainsi qu'au bureau Accès Montréal de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (311 - arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce) au 5160, boulevard Décarie, rez-de-chaussée, le jeudi précédant la séance du conseil d'arrondissement, en après-midi. La séance du conseil est diffusée en direct sur le site Internet de l'arrondissement.

N.B. L'ordre du jour FINAL est celui adopté par les conseillers municipaux au début de chaque séance.

NOTE : Cette séance sera précédée d'une séance extraordinaire à 18 heures concernant le Programme triennal d'immobilisation (P.T.I.) 2017-2018-2019. Au cours de cette séance, une période de 30 minutes sera consacrée aux questions et aux demandes des citoyens portant exclusivement sur le Programme triennal d'immobilisation (P.T.I.). À cet égard, il y aura une période d'inscription de 17 h 15 à 17 h 45.

La secrétaire d'arrondissement,

Geneviève Reeves, avocate